



Mairie  
de  
VILLEBOIS 01150

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 1<sup>er</sup> février, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présence de Monsieur Marc LONGATTE, Maire.

**Présents**: Marc LONGATTE Maire, Carine DUCHANAUD, Bernard GUYOT, Ghislaine CROST, Jean-Luc LAMBERT Adjoints, Franck BALMON, Odile DAVID, Yves MERMIN, Cécile VIGIER,  
Catherine THOLLON.

**Absents** : Isabelle FRADIN DE BELLABRE, Thierry ROUX, Dominique BERGER (excusés), Cyril CAVET.

**Secrétaire de séance** : Carine DUCHANAUD, assistée de Gisèle BAUDIN (secrétaire de mairie).

**Date de convocation** : 20 janvier 2017.

Monsieur Marc LONGATTE, Maire a procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Un point des informations diverses sera débattu à huis clos suite à une demande de conseillers.

#### **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 NOVEMBRE 2016**

Après lecture, celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### **2 - REGLEMENT SALLE FETES**

Suite à divers problèmes, le maire propose de suspendre les locations de la grande salle des fêtes aux personnes extérieures à la commune.

Voté à l'unanimité.

#### **3 - CONVENTION ENEDIS**

Une convention avec ENEDIS sera signée pour le versement de 250 € à la commune afin de repeindre le transformateur situé à côté de l'abri bus sur la route de Sault- Brenaz.

Voté à l'unanimité.

#### **4 - SIEA**

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du SIEA au cours des exercices 2009 à 2014 est présenté au conseil municipal.

## **5 - ACHAT DE LA PARCELLE E 55**

Le conseil donne pouvoir au maire pour l'acquisition de la parcelle cadastrée E 55 (2405 m<sup>2</sup>) située au lieudit « Les arrannes » dans le périmètre protégé du captage de la source alimentant la commune en eau potable. Le prix d'acquisition est de 500 €.

Voté à l'unanimité.

## **6 - BAIL DU CAFE BAR**

Un compromis de vente doit être signé le 8 février 2017.

Le conseil donne son accord à la cession du droit au bail et à la jouissance de la licence 4 et s'engage à établir un nouveau bail de location avec le nouvel acquéreur pour dégager de toutes responsabilités les actuels locataires après la vente du fonds de commerce.

Le prix des loyers actuels soit 401 € pour le bar et 54 € pour la licence 4 sont maintenus pour la durée du bail. Les frais du nouveau bail et la réalisation des diagnostics seront à la charge des vendeurs ou des acquéreurs.

La commune s'engage à réaliser les travaux de mise en d'accessibilité préconisés par l'audit établi pour les ERP de la commune sauf l'isolation phonique pour laquelle une dérogation a été demandée.

Voté à l'unanimité.

## **7 - REGLEMENT DU CIMETIERE**

Une proposition de règlement intérieur du cimetière communal est faite par le Maire.

Avis favorable à l'unanimité.

## **8 - PROJET BOUCLAGE RESEAU D'EAU**

Un accord de principe est en cours avec la commune de Sault-Brénaz afin de réaliser un bouclage du réseau d'eau avec celle-ci.

Une délibération est prise pour confier l'étude au cabinet Eau Conseil.

Voté à l'unanimité.

## **9 - PROJETS 2017**

Présentation d'un estimatif des comptes de la commune et des restes à réaliser. Les projets seront affinés lors d'un prochain conseil.

## **10 - CONSEIL DES JEUNES**

Il est constaté par les encadrants que la tranche d'âge du conseil est trop jeune et fait doublon avec les délégués de classe mis en place à l'école. Une proposition est faite de renouveler le conseil avec une tranche d'âge de collégiens. Les nouvelles élections auront lieu à la rentrée des classes prochaine.

## **11 - CONVENTION TENNIS**

A la demande du président, une convention sera signée entre la commune et le club de tennis.

Voté à l'unanimité.

## **12 - PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

Voté à l'unanimité.

La révision du PLU est en cours et passera par le RNU à partir de Mars 2017.

## **13 - CONTRAT 01 POMPAGE**

Une délibération doit être prise pour la signature d'un contrat avec 01 Pompage pour l'entretien et la maintenance annuelle des pompes et des réservoirs pour un coût de 6 150 € HT et un contrat de 1 590 € HT pour la station d'épuration.  
Voté à l'unanimité.

#### **14 - INFORMATIONS DIVERSES**

- Des devis sont en cours pour changer les fenêtres et stores de la salle du conseil, ainsi que pour les divers travaux d'accessibilité et de signalétique préconisés par l'audit de la petite salle des fêtes, mairie et espace culturel.

Une demande de subvention sera adressée à la communauté de communes au titre des fonds de concours 2017.

- La société AXIANS réalise une étude pour supprimer le relais Bouygues afin de le regrouper sur le relais Orange et SFR.

- Une vente de bois de chauffage est en cours, elle est réalisée par l'ONF. Cette opération devrait rapporter environ 25 000 € à la commune.

- Il est décidé de ne pas prendre les enfants extérieurs à la commune à l'école à la rentrée prochaine.

- La carte scolaire du collège de Briord est en cours de réflexion.

- Une subvention de 1 000 € à titre exceptionnelle est attribuée à la classe de M. DUFAU, suite à sa demande pour un voyage scolaire qui aura lieu au mois de Mai à Hauteville.

- Une étude sera prochainement réalisée par la communauté de communes afin de voir s'il est possible et utile d'installer des conteneurs à ordures enterrés à divers endroits de la commune.

Ce qui permettrait de supprimer les bacs pour les personnes qui n'ont pas de place pour les stocker.

- Au Quartier Latin, les travaux sur le réseau d'eaux pluviales devraient débuter le 2 février 2017.

- Sujet traité à huis clos, une réponse négative sera faite à la demande d'un particulier non résident de la commune.

VILLEBOIS, le 8 février 2017

Le Maire,  
Marc LONGATTE